



LE PAYS HORLOGER

PETR DU PAYS HORLOGER

- ZA du Bas de la Chaux - 16 Rue des Dolines -
BP 13100
25503 Morteau Cedex

COMITÉ DU PETR

Réunion du Jeudi 02 septembre 2021 à Noël-Cerneux à 19h00

- Compte-rendu -

Présents :

- Mesdames Boiteux, Miseré, Mollier, Rambaud, Redoutey, Rognon
- Messieurs Bertin, Bôle, Bonvalot, Frigo, Gaiffe, Godin, Jacquet, Leroux, Loichot, Martin, Mougin, Robert, Pantel, Vaufrey, Villemain.

Absents excusés :

- Mesdames Pilot, Vuillemin.
- Monsieur Cuenot, Ligier.

Madame Christelle Vuillemin donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Frigo.
Monsieur Régis Ligier donne procuration à Monsieur Denis Leroux.

Observateurs :

- Messieurs Yannick Nancy, Directeur.
- Mesdames Sylvie Personeni, chargée de mission tourisme, Océane Vincent, chargée de mission communication, Mathilde Passarin, chargée de mission économie industrielle, Tania Jalocha, chargée de mission urbanisme, Inès Maire-Amiot, chargée de mission mobilités et transition énergétique

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie Madame Corinne Paratte pour son accueil au sein de la commune de Noël-Cerneux.

Le comité syndical rend hommage à Mme Brigitte Ligney, maire de la Chenalotte, disparue pendant l'été.

Le comité valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente : 08 juillet 2021.

Approbation à l'unanimité.

Madame Elisabeth Redoutey a été élue secrétaire.

➤ GOVERNANCE PNR

M le Président présente le fruit des travaux du bureau sur l'équilibre de représentation entre les territoires pour le bureau du futur PNR.

1) Rappel des statuts du Syndicat mixte à la carte du PNR du Doubs Horloger

ARTICLE 9 : COMPOSITION DU BUREAU ET ELECTION DU PRESIDENT

Le Comité syndical élit le Président du Syndicat mixte, parmi ses délégués titulaires, à chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Le Comité élit en son sein, un Bureau de 29 membres parmi les collèges (le siège du Président est inclus dans cette répartition) selon les modalités de l'article L. 5211-10 du CGCT, de la façon suivante :

- Collège des Communes et des intercommunalités
- Communes : 12 délégués avec 1 voix délibérative par délégué
- EPCI : 12 délégués avec 1 voix délibérative par délégué
- Collège Région : 3 délégués ayant 3 voix délibératives par délégué
- Collège Département : 2 délégués ayant 3 voix délibératives par délégué

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés.

Le Bureau élit ensuite parmi ses membres 8 vice-présidents.

(...)

2) Proposition de répartition des sièges au bureau en fonction de la population pour les collèges EPCI et communes

Une répartition fonction de population pour les communes et les intercommunalités aboutit à ventilation suivante :

		EPCI	Communes
CCVM	21497	5	4
CCPM	19040	4	4
CCPR	6963	1	1
CCPHD	8569	1	2
CCSB	1932	1	
CCM	1158		1
Total	59159		

Les deux plus petites communautés de communes n'arrivant pas au seuil leur permettant d'avoir un siège au bureau pour chacun des collèges, il leur est proposé de choisir l'un ou l'autre. Pour les communautés de communes disposant d'un nombre impair de sièges entre intercommunalité et communes, il faudra trouver un dialogue pour arriver à 12 sièges dans chaque collège.

3) Répartition des sièges de vice-présidents

Le président n'est pas compté dans cette répartition. La présente proposition repose sur une simple règle de 3.

	Bureau	VP
Bloc communal	24	6
Région	3	1
Dept	2	1

Proposition de répartition géographique des VP du bloc communal :

- 2 Morteau
- 2 Maîche
- 1 Russey
- 1 Porte du HD/Hors PETR

M Bonvalot demande quelle est l'instance d'élection des membres du bureau.

M le Président lui répond que les membres du bureau sont choisis parmi les délégués au comité syndical.

M Bôle ajoute qu'il s'agit là d'une charte de gouvernance qui a vocation à garantir un équilibre territorial. Il n'a pas de force juridique mais relève d'une bonne entente.

M Martin ajoute qu'il a été également envisagé de proposer comme vice-présidents les présidents de communautés pour favoriser l'opérationnalité.

Mme Boiteux demande quelle est la position des autres communautés de communes.

M Leroux indique qu'il a prévu d'échanger avec eux si le comité lui en donne mandat à travers un vote de principe.

Vote de principe : Approbation à l'unanimité.

M Frigo pose la question des villes portes.

M le Président rappelle qu'une délibération prise au moment de l'opportunité avait conclu devant l'absence de consensus que l'on mettait cette question de côté. Toutefois, avec le temps d'importantes collaborations se sont développées notamment avec l'agglomération bisontine et ce sujet mûrit progressivement.

➤ PLAN AVENIR MONTAGNE, VOLET INGENIERIE

Mme Personeni présente le plan Avenir Montagne sur le volet investissement. Elle invite les porteurs de projet à se rapprocher d'elle pour envisager la remontée des projets.

M Nancy présente le volet Ingénierie du plan Avenir Montagne et informe le comité syndical qu'une candidature a été déposée au titre du PNR le 30 août, date limite de remontée des candidatures. Elle porte plus spécifiquement sur le développement de l'offre touristique.

➤ PARC ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M le Président présente l'état de la réflexion sur le rôle du Parc en matière de développement économique.

1. Politiques portées par le PETR :

Le PETR a suivi les problématiques industrielles plutôt sur un plan stratégique et prospectif : étude luxe, schéma de développement économique, étude économie résidentielle, études socioéconomique OSTAJ, etc...

A l'heure actuelle les moyens sont principalement consacrés à l'animation du réseau Luxe & Tech. Les autres dépenses récurrentes sont affectées au Pôle des Microtechniques et au stand collectif Pays Horloger au salon Micronora.

Plus ponctuellement des subventions d'équipement peuvent être attribuée à la plateforme microtechniques et prototypage du lycée Edgar Faure (lycée de secteur de l'ensemble du PETR). Le Pays Horloger siège au conseil scientifique et technique de la plateforme.

2. L'approche développée dans la charte

Le développement économique est traité dans l'axe 3 de la charte. Cet axe recouvre les champs touristiques, agricoles et forestiers et enfin le développement économique au sens large.

Lors des ateliers sur le programme d'action au mois de juin, il est apparu que le Parc est principalement attendu sur les thématiques suivantes :

- dans son rôle d'expérimentateur et de porteur de l'innovation ;
- sur les problématiques d'économie circulaire et d'économie durable ;
- sur le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

A cela s'ajoute le thème introduit par l'approche sur les patrimoines immatériels qui nécessite que les savoir-faire patrimoniaux restent vivants et soient transmis ce qui ne peut se faire que dans un contexte économique favorable.

La proposition serait alors de renforcer l'animation du Parc sur le déploiement de la marque valeurs Parc naturel régional et maintenir l'effort sur la mutualisation d'études pour permettre de maintenir un effort prospectif.

Il sera important de maintenir le contact et la compatibilité entre les politiques portées par le PNR et le programme territoire d'industrie dont sont membres 4 des 6 communautés de communes du territoire.

Enfin, le Parc a pour mission d'accompagner la valorisation des « biens communs » en tant que co-porteur du projet « Arc Horloger » qui vise à structurer la dynamique issue de l'inscription par l'UNESCO des savoir-faire de mécanique d'art et de mécanique horlogère sur la liste représentative du patrimoine mondial immatériel de l'humanité.

Le Parc n'a en revanche pas vocation à se substituer aux communautés de communes et à la région qui ont en charge de l'exercice de cette compétence depuis la loi NOTRe de 2015 et ne prétend pas agir dans le soutien aux entreprises ou la gestion des zones d'activité.

3. Luxe & Tech :

L'association Luxe & Tech qui a commencé à élaborer sa nouvelle stratégie exprime une volonté de faire sauter le verrou statutaire d'un bureau exclusivement constitué d'entreprises du Pays Horloger. Cela pose la question du maintien du financement intégral de l'animation de l'association par le PETR du Pays Horloger.

Si l'on considère les membres actuels de l'association, on constate un pôle important en Pays Horloger, un second dans le Grand Besançon et des entreprises disséminées le long de la route des microtechniques.

Lors de la création du PNR, les moyens alloués à la filière microtechniques seront reversés dans le budget annexe exPETR.

Pour les exercices suivants, plusieurs scénarios sont possibles :

a. Statut quo

Maintien du budget luxe & tech et de l'agent affecté dans le budget du exPETR avec une évolution possible vers le budget principal en fonction de l'intérêt des autres intercommunalités, du département et de la région. Ce qui peut être cohérent avec la volonté de l'association d'étendre son périmètre.

b. Luxe & Tech structure employeuse

L'association redevient autonome sur son animation, les collectivités financent son animation par le biais d'une subvention de fonctionnement. Cela lui permet de se tourner vers des collectivités autres pour assurer son financement. Cette approche est proche de l'ancien modèle de l'association, l'association est plus autonome mais se trouve plus vulnérable au changement de politiques publiques.

c. L'association rejoint une nouvelle structure porteuse

Les politiques en faveur de l'industrie ont pour vocation d'être rassemblées au sein du territoire d'industrie. Il émerge une dynamique nouvelle autour de cela, il conviendrait d'examiner les différents scénarios permettant d'y réintégrer le réseau luxe & tech et d'y transférer les moyens d'animation.

Après exposé de ces éléments, M le Président cède la parole au comité syndical.

M Bôle indique que le renforcement du lien avec les communautés de communes est nécessaire. Pour cela une concertation est nécessaire pour bien articuler ces politiques avec celles des communautés de communes, le dispositif territoire d'industrie. L'enjeu est aussi de rencontrer rapidement le président de luxe & tech pour échanger sur la stratégie du réseau.

M Robert ajoute que notre cadre est maintenant territoire d'industrie. Les échanges seront nécessaires. Le Parc a défini les principes et pour nous c'est une bonne nouvelle d'être Parc et territoire d'industrie en même temps.

M le Président conclut en indiquant que Luxe & Tech est un joyau que l'on nous envie. C'est une caractéristique du secteur, nous avancerons donc sur un positionnement partagé avec l'association.

➤ **CONVENTION AVEC LUXE & TECH POUR LES LOCAUX**

Cf. convention en annexe.

M le Président présente la convention d'occupation des locaux avec luxe & tech pour clarifier leur présence au sein des locaux du PETR vis-à-vis de nos assureurs respectifs et fixer le cadre de leur présence.

Comme dans les locaux précédents, il n'est pas demandé de loyer à l'association mais une participation aux charges.

Approbation à l'unanimité.

➤ LIVRET BLANC DES ATELIERS ET SUITE DE L'ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTION

M le Président rappelle que le livre blanc issu des ateliers du mois de juin a été adressé à l'ensemble des communes du territoire. Le travail de conversion de ce livre blanc en fiches actions est maintenant en cours.

Selon le programme qui avait été annoncé en juillet, nous travaillerons avec vous sur ces fiches pour les présenter à l'ensemble des financeurs au mois d'octobre.

Le programme d'action sera voté au mois de décembre pour une approbation par la région tout début 2022 et une mise en œuvre en tout début d'année.

➤ DIVERS

• **Actualités PNR**

Nous sommes toujours en attente du décret de classement du 1er ministre. Il devrait avoir lieu durant le congrès de l'IUCN du 3 au 11 septembre à Marseille.

• **Challenge mobilité organisé par la Région du 16 au 22 septembre.**

Les territoires des CC du Pays de Maïche et du plateau du Russey sont inscrits. Ce qui permet aux établissements privés comme publics de participer. Quelques animations sont envisagées. Le Pnr participera en interne. Si des élus souhaitent s'y joindre !

• **Plan doux Horloger : un travail sur les mobilités douces inscrit au programme d'action**

- Commission en mai et ateliers en juin + échanges avec le département
- Tour des EPCIs + principales communes/pôles du territoire (échanges techniques)
- Programmation d'une réunion en septembre pour valider la méthodologie de travail, l'ambition en termes de concertation, la gouvernance. Cahier des charges en cours
- Echanges avec les partenaires financiers dans le même calendrier que le Pnr
- Lancement consultation fin d'année
- Lancement du projet début 2022

• **Congrès des SCOT**

M Robert qui y représentait le Pays Horloger rend compte des débats. Il évoque notamment la loi climat et résilience qui vient d'être votée et ses impacts sur l'artificialisation des territoires. Le nécessaire lien à faire avec les intercommunalités tout au long du processus et le retour des territoires sur la mise en œuvre des SCOT. La tendance est au bouleversement de l'approche notamment sur la consommation de foncier.

M Bôle nuance en rappelant qu'il faut avec les PPA que le bouleversement n'engendre pas de crise sur le territoire.

En 2022 le congrès des SCOT aura lieu à Besançon.

• **Réunion PPA restreinte**

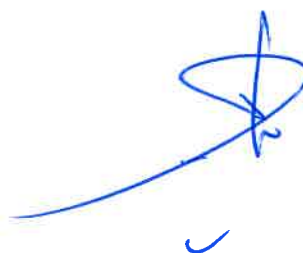
Les élus ont parfaitement préparé le dossier. Il y a une confrontation de la vision du territoire sur ses développements futurs et la manière de gérer l'augmentation démographique avec la manière dont cela est porté par la région à travers le SRADDET. Nous sommes dans un monde qui a muté. Il faut intégrer le changement.

- **Etats généraux de la montagne**

Ils auront lieu à Prémanon les 23 et 24 septembre.

La prochaine séance aura lieu le 14 octobre.

Le Président
Denis Leroux



Une copie de ce compte-rendu est disponible sur <http://www.pays-horloger.fr>